

La **Fédération Québécoise d'Athlétisme** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX ÉTÉ

A) CATÉGORIES ADMISSIBLES DE LA FÉDÉRATION ←

CATÉGORIES	ÂGES		SEXES
	2011	2012	
Minime	1997-98	2001-02	M+F
Benjamin	1995-96	1999-00	M+F
Cadet	1993-94	1997-98	M+F
Juvenile	1991-92	1995-96	M+F

Olympiques spéciaux

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
21 ans et moins	(Né en 1989 et après)	M+ F	Courses 100m et 400m, lancer du poids, saut en longueur avec élan Compétition ouverte (sans catégorie)
30 ans et moins	(Né entre 1982 et 1990 incl.)	M+ F	
40 ans et moins	(Né entre 1972 et 1981 incl.)	M+ F	

 ←

B) AFFILIATION

Aucun coût d'affiliation aux Jeux régionaux

Olympiques spéciaux (OSQ)

Tout athlète membre des Olympiques spéciaux pour la saison 2010-2011

L'affiliation aux OSQ est gratuite

Les règlements sportifs d'Olympiques spéciaux Canada seront en vigueur

L'athlète devra participer à la finale régionale correspondant à son lieu de pratique sportive, c'est-à-dire la région dans laquelle est situé son club.

Aucune sélection en 2011 puisqu'il n'y a pas de Finale provinciale.

 ←

Olympiques spéciaux (suite)

Conditions pour que la région soit éligible à participer à la prochaine Finale provinciale des Jeux du Québec présentée à l'été 2012 à Shawinigan :

1^e Un minimum d'un athlète OSQ doit participer en 2010 à la Finale régionale des Jeux du Québec OU au Championnat provincial d'athlétisme OSQ qui aura lieu le 22 mai 2010 à Joliette. Les athlètes peuvent également participer à ces 2 compétitions.

- 2^e Un minimum d'un athlète OSQ doit participer en 2011 à la finale régionale des Jeux du Québec OU au Championnat provincial d'athlétisme OSQ qui aura lieu le 28 mai à Montréal. Les athlètes peuvent également participer à ces 2 compétitions.
- 3^e En 2012, la sélection des athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec se déroulera dans le cadre des Finales régionales des Jeux du Québec. Si aucun athlète OSQ de votre région n'a été en mesure de participer à la Finale régionale des Jeux du Québec, veuillez aviser le bureau dans les plus brefs délais. Selon les motifs invoqués, il est possible qu'OSQ, en collaboration avec la Fédération québécoise d'athlétisme, vous autorise à tenir une compétition régionale afin de procéder à la sélection des athlètes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec.

Un minimum de 5 régions doivent se conformer à ces conditions afin que le volet Olympiques Spéciaux soit inclus au programme de la Finale provinciale des Jeux du Québec été 2012.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Cadette	01/01/97 au 31/12/98	Féminin	<ul style="list-style-type: none"> - 100 m - 200 m - 300 m - 80 m haies - 200 m haies - 1500m Steeple (sans rivière) - 800 m - 1200 m - 2000 m - 1,5 km marche - 4 X 100 m - relais mélangés (400-200-200-800) - hauteur - longueur - poids 3kg - disque 1kg - javelot 600gr - Pentathlon (80m haies - hauteur - poids Longueur, 800m) en 1 journée

NOMBRE D'ÉPREUVES: 17 épreuves: 14 individuelles - 2 relais -1 combinée

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Cadet	01/01/97 au 31/12/98	Masculin	<ul style="list-style-type: none"> - 100 m - 200 m - 300m - 100 m haies - 200 m haies - 1500m steeple (sans rivière) - 800 m - 1200 m - 2000 m - 1,5 km marche - 4 X 100 m - relais mélangés (400-200-200-800) - hauteur - longueur - poids 4kg - disque 1kg

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012 (suite)

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES (suite)
Cadet	01/01/97 au 31/12/98	Masculin	- javelot 600gr - pentathlon 100 m haies - longueur - poids - hauteur – 1000m en 1 journée

NOMBRE D'ÉPREUVES: 17 épreuves: 14 individuelles - 2 relais -1 combinée

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Juvenile	01/01/95 au 31/12/96	Féminin	- 100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 3 km marche - 100 m haies - 300 m haies - 2000m steeple - 4 X 100 m - 4 X 400 m - hauteur - perche - longueur - triple - poids 4kg - disque 1kg - javelot 600gr - marteau 4 kg - heptathlon (100m haies-hauteur-poids-200m longueur-javelot-800m)

NOMBRE D'ÉPREUVES: 20 épreuves: 17 individuelles -2 relais -1 combinée

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Juvenile	01/01/95 au 31/12/96	Masculin	- 100 m - 200 m - 400 m - 800 m - 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 300 m haies - 2000m Steeple - 3 km marche

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012 (suite)

A) CATÉGORIES

CATÉGORIE	ÂGE	SEXE	ÉPREUVES
Juvénile	01/01/95 au 31/12/96	Masculin	- 4 X 100 m - 4 X 400 m - hauteur - longueur - perche - triple-saut - poids 5kg - disque 1.5kg - javelot 700gr - marteau – 5kg - octathlon (100m-longueur-poids-400m 110m haies-hauteur-javelot-1000m)

NOMBRE D'ÉPREUVES: 20 épreuves: 17 individuelles - 2 relais - 1 combinée

TOTAL DES ÉPREUVES 74 épreuves: 62 individuelles - 8 relais - 4 combinées

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

HAIES

Cat/épreuve	Nbr	Hauteur	1 haie	entre haies	haies arr.
-------------	-----	---------	--------	-------------	------------

FEMMES

Cad/80	8	0.76m	12m	8m	
Cad/200	5	0.76m	20m	35m	
Juv/100	10	0.76m	13m	8.50m	
Juv/300	7	0.76m	50m	35m	
Cad/1500SC	5	0.76m			
Juv/2000SC	5	0.76m			

HOMMES

Cad/100	10	0.84m	13m	8.5m	
Cad/200	5	0.76m	20m	35m	
Juv/110	10	0.91m	13.72m	9.14m	
Juv/300	7	0.84m	50m	35m	
Cad /1500SC	5	0.76m			
Juv/2000SC	5	0.84m			

ENGINS DE LANCERS

	Poids	disque
Cad F:	3 kg	1 kg
Cad H:	4 kg	1 kg
Juv F:	4 kg	1 kg
Juv M:	5 kg	1.5 kg

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012 suite)

A) CATÉGORIES

JAVELOTS

Cad. F:	600gr
Cad. M:	600gr
Juv. F:	600gr
Juv. M:	700gr

MARTEAU

4 Kg
5 Kg

POINTES

La longueur maximum des pointes est de 7mm **sans exception**

Olympiques spéciaux

CATÉGORIES

21 ans et moins

ÂGES

01/01/89 et après

SEXES

M+F

ÉPREUVES

Course 100 m et 400m lancer du poids, saut en longueur avec élan, relais mixte 4 x 100m
Compétition ouverte (sans catégorie)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Athlètes

Maximum:	30 athlètes
Minimum:	20 athlètes sans standard

Maximum:	2 athlètes par épreuve
	3 épreuves par athlète + 2 relais
	1 équipe de relais par épreuve de relais
	1 épreuve au combiné plus 2 relais + 1 épreuve individuelle

Entraîneurs - accompagnateurs

5 personnes totales

Il faut au minimum un entraîneur parmi ces 5 personnes.

Les 4 autres personnes peuvent être des accompagnateurs ou des entraîneurs.

L'une des 5 personnes doit être de sexe féminin.

Olympiques spéciaux

Athlètes

Maximum: 2 athlètes féminins et 2 athlètes masculins par région

Entraîneurs

Minimum de 1 entraîneur et maximum de 2 entraîneurs par région âgés d'au moins 18 ans à la date d'ouverture de la Finale provinciale des Jeux du Québec et dédiés uniquement aux athlètes OSQ. Un ratio de 1 entraîneur pour 4 athlètes OSQ devra être respecté. S'il y a des athlètes féminins OSQ, il est recommandé d'avoir un entraîneur de sexe féminin.

La délégation complète est composée d'un maximum de 34 athlètes (30 + 4 OSQ) et de 7 personnes pour l'encadrement (5 entraîneurs et accompagnateurs ainsi que 2 entraîneurs OSQ).

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

1 entraîneur doit posséder la certification du PNCE « Entraîneur sportif formé » ou un « niveau I technique » en athlétisme

Olympiques spéciaux

Les entraîneurs des OSQ doivent détenir au moins une des certifications du PNCE suivantes :

- volet technique niveau 1 CSO (Canadian Special Olympics), ou
- cours d'entraîneur communautaire d'Olympiques spéciaux Canada, ou
- cours d'entraîneur compétition d'Olympiques spéciaux Canada.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Coût: 10\$ par athlète non affilié à la Fédération (Voir lieu d'appartenance de l'athlète).

Olympiques spéciaux

Les athlètes et les entraîneurs doivent être membre en règle d'OSQ pour la saison en court.

E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE

Compétition régionale. Les régions devront soumettre leur mode de sélection régionale et la date de sélection, pour approbation, à la Fédération.

Olympiques spéciaux

Seront sélectionnés les 2 meilleurs athlètes masculins et les 2 meilleures athlètes féminins ayant cumulé le pointage le plus élevé au total des 3 meilleures épreuves lors de la finale régionale 2010, selon le système de pointage suivant :

Pour chaque épreuve, la

1 ^e position	= 7 points
2 ^e position	= 5 points
3 ^e position	= 4 points
4 ^e position	= 3 points
5 ^e position	= 2 points
6 ^e position	= 1 point

Bris d'égalité :

- le plus grand nombre de 1^e position
- le plus grand nombre de 2^e position
- le plus grand nombre de 3^e position
- si l'égalité persiste, l'athlète présentant le meilleur temps au 100m sera sélectionné.

F) ADMISSIBILITÉ



Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie d'athlètes OSQ lors de la finale régionale 2010 et 2011 afin de rendre éligible ces catégories à la Finale provinciale 2012. Votre région pourra identifier le Championnat provincial OSQ comme la rencontre finale régionale en 2010 et en 2011 pour vos athlètes OSQ.

Pour ce qui est de l'athlétisme, pour les années 2010 - 2011 les camps d'entraînement ou compétitions pourront rendre éligibles votre région pour la finale provinciale en 2012.

Pour 2012, chacune des régions devront identifier une compétition de sélection. Nous favorisons l'intégration des athlètes OSQ lors de vos finales régionales. Si un problème survient dans la date de la compétition de sélection pour les OSQ., la Fédération Québécoise d'Athlétisme et les Olympiques Spéciaux Québec vont identifier la date de la compétition de sélection de la région concernée.

Les athlètes pourront participer qu'à une seule compétition de sélection.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE



- (1) Selon les listes d'affiliation de la Fédération québécoise d'athlétisme au 30 juin 2012, les athlètes devront représenter la région de leur club.
- (2) À défaut d'être affilié à la Fédération en date du 30 juin 2012, sous le nom d'un club, l'athlète devra représenter la région de sa résidence permanente au 1^{er} juillet 2012.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

Olympiques spéciaux (Idem que ci-dessus)

Les athlètes peuvent participer à la finale régionale de la région correspondant à leur lieu de pratique sportive ou à leur lieu de résidence.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Préliminaire et Finale.

I) SURCLASSEMENT

Autorisé au niveau d'une seule catégorie pour toutes les épreuves incluant les relais.

J) SUBSTITUTION

Permise, cependant les substituts doivent compétitionner dans les mêmes épreuves que le substitué. Aucune substitution d'épreuve ne sera acceptée.

K) EXCLUSION

Aucune

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.

L) MÉDAILLES

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 110

Médailles d'argent : 110

Médailles de bronze : 110

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

M) SYSTÈME DE POINTAGE

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = les épreuves individuelles à l'exception des combinés

Point attribué à la première position = 38

Nombre de point séparant chaque position = 1

Épreuve(s) = les épreuves combinés

Point attribué à la première position = 114

Nombre de point séparant chaque position = 3

Épreuve(s) = les épreuves en équipe

Point attribué à la première position = 76

Nombre de point séparant chaque position = 4

STANDARDS DES JEUX DU QUÉBEC 2012

À venir

L'athlète devra avoir participé à la finale régionale 2012

La période de réalisation des standards est du 1^{er} mai 2010 au 11 juillet 2012

Pour avoir deux athlètes inscrits dans une même épreuve, les deux devront avoir réalisé le standard